



WE OPEN THE WAY

**COLAS Agence Landes / SAINT PAUL LES DAX**

457 rue Bernard Palissy  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
Tél : 0558919489  
SIRET : 32933888303686

AMENAGIR  
77 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
33000 BORDEAUX  
SIRET : 88002577000020  
TVA : FR95880025770

**SITUATION 6**

Date d'exécution : 02/2026

SAINT-PAUL-LES-DAX, le 17/02/26

N° de facture à rappeler systématiquement sur vos paiements	Code client	Date de facturation
14000RI26003457	27894546	17/02/2026

**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1

Dossier suivi par : Yoann LATAPY  
Marché de référence : sans objet  
N° Commande client : 0

Nos réfs : AF 28618913 | OP 38909 | F202602-684694

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
.	DPGF				
1	INSTALLATION, PREPARATION ET SUIVI DE CHANTIER				
1.1	Installation de chantier, en matière de cantonnement et d'hygiène, issue du dispositif du 01/01/97 édité par l'OPPBT qui découle de la loi de coordination S.P.S (loi du 31/12/93, décret du 26/12/94). Le dispositif devra répondre aux directives du coordonnateur S.P.S.	F	1,000	2 150,00	2 150,00
1.2	Plans d'exécution et dossiers administratifs	F	1,000	540,00	540,00
1.3	Constat d'huissier	F	1,000	486,00	486,00
1.4	Implantations des ouvrages en X, Y, Z	F	1,000	540,00	540,00
1.5	Dossier des ouvrages exécutés et plans de récolement géoréférencés des voiries et réseaux d'assainissements	F	1,000	540,00	540,00
	<b>Total chapitre : INSTALLATION, PREPARATION ET SUIVI DE CHANTIER</b>				<b>4 256,00</b>
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.1	Nettoyage et débrouillage sur l'emprise voirie	F	1,000	1 150,00	1 150,00
2.2	Abattage d'arbres existants, dessouchage et évacuation en décharge agréée y/c remblai des trous de terrassement (13 arbres)	F	1,000	2 075,00	2 075,00
2.3	Arrachage de haies existante et évacuation en décharge agréée (largeur moyenne : 1,35m)	ML	55,000	8,70	478,50
2.4	Démolition en partie de l'allée en béton existante et évacuation en décharge agréée y/c sicage propre	M2	109,000	12,00	1 308,00
2.5	Dépose de la clôture existante et évacuation en décharge agréée	ML	73,000	13,50	985,50
	<b>Total chapitre : TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				<b>5 997,00</b>
3	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.3.1	Terrassement déblais et remblais				
.	- Espaces verts : -10cm du niveau niveau fini - Voiries hors massif de stockage : -40cm du niveau fini - Voiries sur massif de stockage : 31,22 NGF - Cheminement piétons en béton : -30m du niveau fini				
3.1	Terrassement en déblais et mise en remblai sous espaces verts y/c compactage	M3	17,000	10,95	186,15
3.2	Terrassement en déblais et mise en remblai en limite de lot y/c compactage	M3	14,000	10,95	153,30
3.3	Terrassement en déblais et évacuation en décharge agréée	M3	157,000	15,00	2 355,00
	<b>Total chapitre : Terrassement déblais et remblais</b>				<b>2 694,45</b>



**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1.qdv

SAINT-PAUL-LES-DAX, le 17/02/26

Dossier suivi par : Yoann LATAPY

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1.3.2	Nivellement et modelage				
3.4	Nivellement du fond de forme voirie et cheminements piétons	M2	633,000	0,85	538,05
3.5	Nivellement du fond de forme des espaces verts	M2	67,000	0,85	56,95
	<b>Total chapitre : Nivellement et modelage</b>				<b>595,00</b>
1.3.3	Essais				
3.6	Essai de portance voirie avec une arase de 50 MPa mini	F	1,000	325,00	325,00
	<b>Total chapitre : Essais</b>				<b>325,00</b>
	<b>Total chapitre : TERRASSEMENTS GENERAUX</b>				<b>3 614,45</b>
4	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES				
1.4.1	Réseau				
4.1	Drain Ø200 perforé 3/3 bipeau en fond de massif	ML	61,000	17,70	1 079,70
4.2	Canalisation PVC CR8 Ø200, comprenant : - Terrassement en tranchée, y compris blindage des parois à partir de 1.30m de profondeur, réemploi des terres et évacuation des eaux de toute nature et de toute provenance, par tous moyens appropriés. - Fourniture et mise en place sur lit de sable de 0.10 m d'épaisseur minimum des canalisations. - Remblaiement en sable jusqu'à 0.10 m au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation, le surplus en matériaux sains provenant des terrassements par couche de 0.50 m, soigneusement compactée.	ML	39,000	49,00	1 911,00
4.3	Reprise des eaux pluviales de la maison existante, comprenant : - Terrassement en tranchée, y compris blindage des parois à partir de 1.30m de profondeur, réemploi des terres et évacuation des eaux de toute nature et de toute provenance, par tous moyens appropriés. - Fourniture et mise en place sur lit de sable de 0.10 m d'épaisseur minimum des canalisations. - Fourniture et pose de canalisation PVC Ø200 CR8 y/c coudes, reprise des regards/grilles existants et toutes sujétions - Remblaiement en sable jusqu'à 0.10 m au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation, le surplus en matériaux sains provenant des terrassements par couche de 0.50 m, soigneusement compactée.	ML	65,000	45,60	2 964,00
	<b>Total chapitre : Réseau</b>				<b>5 954,70</b>
1.4.2	Ouvrages				
4.4	Regard de visite Ø800 étanche avec fonte 400 KN vérrouillable, comprenant cunette, rehausse, dalle, tampon fonte	U	4,000	675,00	2 700,00
4.5	Regard avaloir 50x50 int. avec avaloir fonte profil T + grille 700*350 kN avec décantation de 0,60m	U	3,000	410,00	1 230,00
4.6	Démolition d'un regard grille existant y/c évacuation, et remplacement par un regard de visite Ø800 fonte 250kN y/c clapet anti-retour, et toutes sujétions de pose	F	1,000	108,00	108,00
	<b>Total chapitre : Ouvrages</b>				<b>4 038,00</b>
	<b>Total chapitre : ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES</b>				<b>9 992,70</b>
5	ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX VANNES				
1.5.1	Réseau				
5.1	Canalisation PVC CR16 Ø160, comprenant : - Terrassement en tranchée, y compris blindage des parois à partir de 1.30m de profondeur, réemploi des terres et évacuation des eaux de toute nature et de toute provenance, par tous moyens appropriés. - Fourniture et mise en place sur lit de sable de 0.10 m d'épaisseur minimum des canalisations. - Remblaiement en sable jusqu'à 0.10 m au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation, le surplus en matériaux sains provenant des terrassements par couche de 0.50 m, soigneusement compactée.	ML	108,000	55,00	5 940,00
5.2	Branchement sur réseau existant par culotte	U	4,000	37,80	151,20
	<b>Total chapitre : Réseau</b>				<b>6 091,20</b>
1.5.2	Ouvrages				
5.3	Regard de visite Ø800 étanche avec fonte 400 KN vérrouillable, comprenant cunette, rehausse, dalle, tampon fonte	U	2,000	675,00	1 350,00
5.4	Regard de branchement PVC Ø315 avec fonte étanche	U	5,000	245,00	1 225,00
	<b>Total chapitre : Ouvrages</b>				<b>2 575,00</b>
1.5.3	Raccordement et essais				
5.5	Raccordement sur attente concessionnaire en limite de propriété	F	1,000	195,00	195,00
5.6	Hydrocurage du réseau	F	2,000	260,00	520,00



**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1.qdv

SAINT-PAUL-LES-DAX, le 17/02/26

Dossier suivi par : Yoann LATAPY

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
5.7	Inspection vidéo	F	2,000	675,00	1 350,00
	<b>Total chapitre : Raccordement et essais</b>				<b>2 065,00</b>
	<b>Total chapitre : ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX VANNES</b>				<b>10 731,20</b>
6	VOIRIE				
1.6.1	Voirie en enrobé hors massif de stockage				
6.1	Réglage et compactage du fond de forme	M2	315,000	0,85	267,75
6.2	Géotextile anticontaminant 150gr/m <sup>2</sup> non tissé	M2	315,000	0,95	299,25
6.3	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,35m après compactage	M2	315,000	17,20	5 418,00
6.4	Mise en place de GNT 0/31,5 de protection sur une épaisseur 0,10m après compactage en phase 1	M2	315,000	9,70	3 055,50
6.5	Reprofilage de la structure Voirie en Phase 2, avec mise en remblai de la GNT supplémentaire en structure pour cheminement piéton	M2	315,000	5,15	1 622,25
6.6	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	315,000	20,50	6 457,50
	<b>Total chapitre : Voirie en enrobé hors massif de stockage</b>				<b>17 120,25</b>
1.6.2	Voirie en enrobé sur massif de stockage				
6.7	Réglage et compactage du fond de forme	M2	216,000	0,85	183,60
6.8	Chaussette en géotextile anticontaminant 150gr/m <sup>2</sup> non tissé	M2	432,000	0,95	410,40
6.9	Mise en place de diorite 40/70 indice de vides 30% sur une épaisseur de 0,50m après compactage	M2	216,000	26,90	5 810,40
6.10	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur minimum de 0,10m après compactage	M2	216,000	10,00	2 160,00
6.11	Mise en place de GNT 0/31,5 de protection sur une épaisseur 0,10m après compactage en phase 1	M2	216,000	10,00	2 160,00
6.12	Reprofilage de la structure Voirie en Phase 2, avec mise en remblai de la GNT supplémentaire en structure pour cheminement piéton	M2	216,000	5,15	1 112,40
6.13	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	216,000	21,00	4 536,00
	<b>Total chapitre : Voirie en enrobé sur massif de stockage</b>				<b>16 372,80</b>
1.6.3	Accès dans l'emprise du lotissement				
6.14	Réglage et compactage du fond de forme	M2	12,000	0,85	10,20
6.15	Géotextile anticontaminant 150gr/m <sup>2</sup> non tissé	M2	12,000	0,95	11,40
6.16	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,30m après compactage	M2	12,000	15,30	183,60
6.17	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	12,000	21,00	252,00
	<b>Total chapitre : Accès dans l'emprise du lotissement</b>				<b>457,20</b>
1.6.4	Accès sur domaine public				
6.18	Réglage et compactage du fond de forme	M2	37,000	0,85	31,45
6.19	Géotextile anticontaminant 150gr/m <sup>2</sup> non tissé	M2	37,000	0,95	35,15
6.20	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,30m après compactage	M2	37,000	15,30	566,10
6.21	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	37,000	21,00	777,00
	<b>Total chapitre : Accès sur domaine public</b>				<b>1 409,70</b>
1.6.5	Cheminement piéton et Aire OM/CS en béton balayé				
6.22	Réglage et compactage du fond de forme	M2	90,000	0,85	76,50
6.23	Géotextile anticontaminant 150gr/m <sup>2</sup> non tissé	M2	90,000	0,95	85,50
6.24	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15m après compactage	M2	90,000	15,30	1 377,00
6.25	Mise en place de béton balayé gris fibré sur une épaisseur de 0,15m, bords coffrés	M2	90,000	49,50	4 455,00
	<b>Total chapitre : Cheminement piéton et Aire OM/CS en béton balayé</b>				<b>5 994,00</b>
1.6.6	Bordures - Caniveaux				



**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1.qdv

SAINT-PAUL-LES-DAX, le 17/02/26

Dossier suivi par : Yoann LATAPY

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
6.26	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de bordures T2 vue de 14cm , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur de la bordure et les 2/3 de sa hauteur. Jointoiement soigné.	ML	76,000	27,00	2 052,00
6.27	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de bordures T2 vue de 2cm , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur de la bordure et les 2/3 de sa hauteur. Jointoiement soigné.	ML	26,000	27,00	702,00
6.28	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de bordures P3 vue arasée , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur de la bordure et les 2/3 de sa hauteur. Jointoiement soigné.	ML	26,000	27,00	702,00
6.29	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de caniveau CS2 , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur du caniveau. Jointoiement soigné.	ML	66,000	19,50	1 287,00
	<b>Total chapitre : Bordures - Caniveaux</b>				<b>4 743,00</b>
1.6.7	Mise à la côte d'ouvrages				
6.30	Mise à la côte des ouvrages (regards assainissement, bouche à clefs... ) visibles ou non visibles sur l'emprise du projet et sur les zones de raccordement à la voie existante	F	1,000	630,00	630,00
	<b>Total chapitre : Mise à la côte d'ouvrages</b>				<b>630,00</b>
1.6.8	Nettoyage				
6.31	Nettoyage générale des zones de travaux y/c compris lavage des enrobés et bétons	F	1,000	575,00	575,00
	<b>Total chapitre : Nettoyage</b>				<b>575,00</b>
	<b>Total chapitre : VOIRIE</b>				<b>47 301,95</b>
7	ESPACES VERTS - CLOTURE				
1.7.1	Espace Verts				
7.1	Apport de terre végétale sur une épaisseur de 10cm et mise en œuvre soignée sur les espaces verts communs	M3	7,000	37,80	264,60
7.2	Enazonnement des espaces verts communs	M2	67,000	4,30	288,10
	<b>Total chapitre : Espace Verts</b>				<b>552,70</b>
1.7.2	Clôture				
7.3	Fourniture et pose de clôture soubassement béton 0,25m + panneau rigide RAL7016 HT totale : 1,80m y/c fondation béton et toutes sujétions	ML	137,000	77,00	10 549,00
	<b>Total chapitre : Clôture</b>				<b>10 549,00</b>
	<b>Total chapitre : ESPACES VERTS - CLOTURE</b>				<b>11 101,70</b>
8	SIGNALISATION				
1.8.1	Signalisation horizontale				
8.1	Bande STOP	U	1,000	86,40	86,40
	<b>Total chapitre : Signalisation horizontale</b>				<b>86,40</b>
1.8.2	Signalisation verticale				
8.2	Panneau AB4	U	1,000	248,40	248,40
	<b>Total chapitre : Signalisation verticale</b>				<b>248,40</b>
	<b>Total chapitre : SIGNALISATION</b>				<b>334,80</b>
	<b>Total chapitre : DPGF</b>				<b>93 329,80</b>
DEDUCTIO N	Remise sur offre 1129.8		1,000	-1 129,80	-1 129,80
<b>TOTAL H.T.</b>					<b>92 200,00 €</b>
Déduire situation(s) précédente(s)					79 842,70 €
<b>TOTAL H.T. Situation en cours</b>					<b>12 357,30 €</b>
TVA 20%					2 471,46 €
<b>Total T.T.C. Situation en cours</b>					<b>14 828,76 €</b>

**Valeur en votre aimable règlement avant le 03 avril 2026, par EFT (Virt)**

Sur notre compte bancaire : FR27 3000 2017 2800 0006 2129 F81 - CRLYFRPP

Domiciliation bancaire : LCL

40 € de frais de recouvrement en cas de retard de paiement (Art. L 441-10 II du Code du Commerce)

Pénalités en cas de retard de paiement : Taux d'intérêt légal + 10 % article L441-6 du code de commerce

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé

TVA acquittée sur Débit

CHEF D'AGENCE

PIERRE BRGAN

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE TRAVAUX

Nos ventes et travaux sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions d'achat.

**1 – FORMATION DU CONTRAT ET CESSIION :** Notre offre définit les conditions particulières venant compléter ou modifier les présentes conditions générales. Elle reste valable deux mois et doit être signée du client pour former contrat. Toute commande reçue du Client devra recevoir l'acceptation expresse de notre part. La commande acceptée, éventuellement assortie de modifications, constituera dans ce cas les conditions particulières. Pour les ventes de produits, et en l'absence de commande préalable formalisée par écrit, le bon de livraison ou d'enlèvement sera réputé valoir lettre ou bon de commande et constituera le contrat de vente entre notre société et le Client. Le Client consent par avance à la cession du contrat, par notre société, à toute société sous contrôle commun au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

### 2 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes : les caractéristiques essentielles de la prestation de travaux à réaliser, son prix et ses éventuels frais annexes ; en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la société s'engage à fournir la prestation commandée ; les informations relatives à l'identité de la société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

**3 – CONFIDENTIALITE :** Toutes les études, plans, avant-projets, solutions techniques, devis, même lorsqu'ils sont établis sur la base d'informations fournies par le Client, sont la propriété intellectuelle de notre société. Ils ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers par le Client, sous peine de dommages et intérêts.

**4 – LIEU ET DELAIS D'EXECUTION :** Les parties conviendront ensemble de la date de démarrage des travaux et des délais d'exécution. Le Client fera son affaire de l'ensemble des formalités légales et/ou autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux prévus aux présentes. Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre le démarrage des travaux dans les conditions de notre offre. Les délais d'exécution ne commenceront à courir qu'au jour où les conditions de démarrage seront réunies, en ce compris : les autorisations

administratives et documents techniques nécessaires ; dans le cas où le client a souscrit un crédit affecté au paiement des travaux, l'information de notre société par le prêteur de l'octroi du crédit et la fin du délai de rétractation du Client. Le contrat sera résolu de plein droit si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé notre société de l'attribution du crédit ou si le client a exercé son droit de rétractation dans le délai prévu. Sauf prescription particulière, ces délais revêtent un caractère prévisionnel. Outre les cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, ces délais seront augmentés notamment en cas de travaux imprévus ou supplémentaires, d'intempéries, de grève, de risque pour la sécurité de son personnel, d'épidémie, d'état d'urgence, de crise sanitaire, ou de retard pris par d'autres intervenants, pour les causes énoncées ci-dessus. En cas de suspension des travaux d'une durée supérieure à trois mois, notre société pourra résilier le contrat signé, sans devoir quelque indemnité ou pénalité que ce soit, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ces deux dernières phrases ne sont pas opposables pour les contrats conclus avec un consommateur telle que cette notion est définie par l'article liminaire du code de la consommation.

**5 – EXECUTION DES TRAVAUX :** Les travaux seront exécutés de jour, aux jours et heures ouvrables, sauf dérogations particulières, conformément aux prescriptions prévues à l'offre. Dans les marchés à prix unitaires, les quantités mentionnées au devis sont indicatives. Pour l'établissement de la facture, seules les quantités réellement mises en œuvre seront prises en compte.

**6 – VENTES DE FOURNITURES :** Le Client doit présenter ses observations sur les fournitures vendues lors de l'enlèvement ou de la livraison. A défaut, il est réputé les avoir acquiescées sans réserve.

Le Client demeure seul responsable de la destination et de l'utilisation de ces produits. Ces produits, même expédiés frais de port inclus, voyagent aux frais et risques du Client qui, en cas de retards, avaries, pertes ou manquants ne pourra exercer aucun recours contre notre société.

**7 – RESERVE DE PROPRIETE :** Pour les fournitures ouvrant droit à l'application de cette disposition, notre société conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif du prix. Hormis pour les contrats conclus avec un consommateur, ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison ou l'enlèvement, de la garde, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des responsabilités liées aux dommages qu'ils pourraient occasionner.

**8 – CONDITIONS DE PRIX :** Les prix de vente sont inscrits sur le barème en vigueur disponible sur demande, sauf pour les commandes faisant l'objet d'un devis particulier. Sauf précision contraire, les marchés de travaux sont traités à prix unitaires. Les prix sont stipulés hors taxes, fermes, aux conditions économiques en vigueur le mois précédant l'offre. Lorsque le projet du Client

nécessite l'intervention d'au moins deux sociétés et dans l'hypothèse où notre société serait chargée de la coordination, les frais en résultant s'ajouteront aux prix stipulés. Toute prise en charge ou participation de la société à un compte prorata ou aux dépenses d'intérêt commun dans le cadre de la réalisation des travaux est exclue. Une révision du prix convenu sera appliquée sur la base d'une formule de variation déterminée en fonction de la nature des travaux et des matériaux mis en œuvre. Les prix seront révisés mensuellement par application de la formule :  $P = Po \times In / Io$  Avec : P : le prix révisé HT Po : le prix initial HT Io : la valeur de l'index le plus adapté en fonction de la nature de la prestation (TPO3 pour le terrassement, TPO9 pour les enrobés, publiés par l'INSEE) du mois de notre offre In : la valeur du même index du mois d'exécution des travaux ou de livraison des matériaux.

En cas de changement sur la nature des travaux ou de variation de plus ou moins 20 % dans le volume des ventes ou des travaux, par rapport aux quantités prévues au devis, notre société se réserve le droit de revoir les prix unitaires de l'offre.

**9 – GARANTIE DE PAIEMENT :** Pour les marchés de travaux conclus pour la satisfaction de besoins d'une activité professionnelle et dont le montant est

supérieur à 12.000 € HT, le Client sera, conformément à l'article 1799-1 du Code civil, tenu de mettre en place une garantie de paiement. Pour tout autre contrat, en ce compris les ventes de fournitures, notre société se réserve le droit, à tout moment, d'exiger une garantie de paiement selon les formes et modalités prévues à l'article 1799-1 du Code civil et pour un montant correspondant au montant du contrat ou des sommes restantes dues. En cas de refus de fournir la garantie demandée, notre société pourra suspendre les travaux ou résilier le marché de plein droit, sans indemnité et aux torts du Client. La suspension interviendra huit jours après mise en demeure non suivie d'effet. Cette suspension résultant du simple refus de fournir la garantie demandée n'est pas conditionnée par un défaut de paiement. La garantie de paiement sera libérée après le règlement effectif de la dernière facture.

**10 – RECEPTION DES TRAVAUX :** Les parties sont tenues de procéder à la réception des travaux. Cette réception revêt, par principe, la forme d'un procès-verbal signé par le Client et la société. A défaut et lorsque le Client aura pris possession de l'ouvrage, la réception sera constatée par courrier envoyé par la société, en RAR. En l'absence de contestation du Client dans le délai d'un mois, la réception sera acquise au jour de la date d'émission du courrier RAR, et ce, même sans complet paiement du prix par le Client. Une réception partielle des ouvrages sera effectuée dans les mêmes conditions, notamment en cas de travaux comportant plusieurs lots et faisant intervenir plusieurs sociétés.

**11 – PAIEMENT DU PRIX :** Sauf conditions particulières, le prix est payable comptant et sans escompte à réception de la facture. Les chantiers d'une durée supérieure à un mois ouvriront droit au paiement d'acomptes sur la base de situation mensuelle correspondant à l'avancement des travaux. Ces situations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire. Une facture définitive sera établie en fin de chantier. Si le Client souscrit un crédit à la consommation, l'avance ne pourra pas être payée tant qu'il n'a pas accepté ce crédit. En cas de paiement au comptant accepté par le Client, la société lui remettra un récépissé valant reçu et comportant la reproduction intégrale des dispositions des articles L. 312-52, L. 312-53 et L. 341-10 du Code de la consommation ; sauf conditions particulières fixant un pourcentage plus élevé, une avance égale à 30 % du montant des travaux sera versée lors de la commande. Au cas où plusieurs situations mensuelles seraient établies, cette avance sera déduite de la facture définitive. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit de notre société. Tout paiement partiel s'imputera sur la partie non privilégiée de la créance

puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne. La contestation partielle d'une facture ou d'une situation ne dispense pas le Client du règlement de la partie non contestée. En cas de défaut de paiement, la société pourra surseoir à l'exécution des travaux ou résilier le marché de plein droit et sans indemnités, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai de huit jours. Toutes les échéances deviendront immédiatement et de plein droit exigibles. Indépendamment des dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés, le Client sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE majoré de 10 points. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €, sera exigible de plein droit, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Ces deux dernières phrases ne sont pas opposables pour les contrats conclus avec un consommateur.

**12 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES** Notre société est amenée à traiter, en qualité de responsable de traitement, certaines données personnelles, notamment les noms, prénoms, adresse courriel professionnelle, etc. (les « Données ») du Client et/ou de ses collaborateurs et/ou représentants (les « Personnes Concernées ») afin d'assurer le suivi contractuel et la communication avec le Client. Ces traitements sont effectués directement ou indirectement par le biais de sous-traitants de données personnelles. Notre société informe le Client qu'il utilise, à ce titre, les outils et solutions Microsoft 365 et SAP. Les Personnes Concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, droit à l'oubli, droit d'opposition au traitement, droit de limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de retirer à tout moment leur consentement (si le traitement est basé sur le consentement). Toute demande d'exercice, par les Personnes Concernées desdits droits, doit être adressée à l'attention du Chief Compliance Officer à l'adresse suivante : [dataprivacy@colas.com](mailto:dataprivacy@colas.com). Le Client fait son affaire de la diffusion aux Personnes Concernées des coordonnées du CPO. Le Client s'engage à informer les Personnes Concernées de la transmission et du traitement par notre Société, de leurs Données, nécessaires à l'exécution du Contrat ou en relation avec le Contrat. Il garantit avoir obtenu tout accord qui serait requis de leur part et effectuer lesdites communications de Données en conformité avec le droit applicable.

**13 – OBLIGATION D'INFORMATION :** Notre société est tenue à une obligation de conseil qui ne peut être mise en œuvre sans information claire et préalable par le Client. A ce titre et préalablement à l'élaboration de notre offre, le Client informera notre société, sur les risques spécifiques des travaux, comme, par exemple, la présence de réseaux enterrés (gaz, électricité, eau), la présence sur les zones de travaux de substances

dangereuses (amiante, goudron, plomb...), la situation spécifique de l'ouvrage au regard du droit de propriété des tiers et des contraintes liées aux prescriptions d'urbanisme (servitudes, permis de construire, autorisations spécifiques), les risques liés à l'environnement, les risques de trouble de voisinage compte tenu notamment de la nature des travaux, de leur période de réalisation, de leur durée, de leur localisation, l'usage futur des ouvrages et/ou des fournitures afin que l'offre proposée réponde aux attentes spécifiques du Client, l'intervention d'entreprises susceptible de nécessiter la mise en place d'une coordination au sens de la loi n°93- 1418 du 31 décembre 1993. En application de cette obligation d'information, le Client communiquera tous les documents et plans nécessaires à la complète information de notre société. En cas de manquement du Client à son obligation et dans l'attente des informations ou complément d'informations, notre société pourra surseoir à l'exécution des travaux. Le Client en supportera alors les conséquences sur les délais et les prix. Le Client fera son affaire de l'ensemble des formalités légales et/ou autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux prévus aux présentes.

**14 – GARANTIE :** Les produits vendus ou les travaux exécutés sont soumis

aux dispositions légales concernant les obligations de garantie. Le Client consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés. La garantie est exclue si le produit vendu ou les travaux réalisés qui satisfait à une utilisation normale ne conviennent pas à l'utilisation spécifique qui en est faite à moins que celle-ci n'ait été portée à la connaissance de notre société au moment de la commande, si le résultat défectueux provient de l'usure normale ou du défaut d'entretien du produit ou du fait du Client ou d'un tiers. Lorsque la prestation de notre société se limite à l'application d'un revêtement sur un support fourni par le Client, celui-ci est tenu de garantir la tenue de ce support. Il appartient au Client en cas de doute sur ses caractéristiques d'en avvertir notre société lors de l'établissement du devis, en lui permettant de réaliser les vérifications opportunes. A défaut, et en cas de survenance de désordres liés à un défaut de ce support, le Client renonce à rechercher la responsabilité de notre société. En tout état de cause, la responsabilité de notre société est limitée au montant de l'offre ou de la commande et pour les seuls dommages directs à l'exclusion de toutes pertes d'exploitation et s'agissant de la vente de produits, matériaux ou fournitures, du coût de dépose/repose. Cette limitation n'est pas opposable aux contrats conclus avec un consommateur.

### 15 – ETHIQUE

Pendant toute la durée du contrat, le Client s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires nationales, européennes et internationales relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, au respect du droit de la concurrence et aux sanctions économiques ou financières ou à des mesures restrictives.

Le Client prend connaissance et s'engage à respecter :

-Le code éthique de notre société accessible via le lien suivant : [code-dethique-2022.pdf \(colas.com\)](#) ;

-Le code de conduite anticorruption de notre société accessible via le lien suivant : [code-de-conduite-anti-corruption-2022.pdf \(colas.com\)](#) ;

-La Charte Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) « fournisseurs » de notre société accessible via le lien suivant [charte-rse-pour-fournisseurs-et-sous-traitants-fr-vfr.pdf](#) ;

-La Politique Droits humains accessible via le lien suivant : [Politique droits humains nos 12 engagements](#).

Ensemble la « Documentation ».

Conformément aux règles éthiques du Groupe Colas et aux dispositions légales en vigueur, le Client peut à tout moment signaler un fait qui lui paraîtrait contraire à l'éthique ou à cette Documentation sur la plateforme

de recueil des signalements de notre société disponible à l'adresse [www.colas.besignal.com](http://www.colas.besignal.com).

Le Client conduit ses activités en s'abstenant de tout comportement qui pourrait favoriser ou placer l'un des collaborateurs et/ou dirigeants de notre société dans une situation de conflits d'intérêts avec notre société ou le Groupe Bouygues. Le Client informera le responsable éthique de notre société si une telle situation se présente.

Le Client se porte fort du respect des termes du présent article par toute personne soumise sa responsabilité, et notamment ses sous-traitants, ou agissant en son nom et pour son compte.

Le non-respect de ces stipulations par le Client engage sa responsabilité vis-à-vis de notre société et pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat/de la commande à ses torts, sans préjudice du droit de notre société d'obtenir réparation de l'ensemble du préjudice subi.

**16 – REGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE :** Tout litige sera de la compétence du tribunal dans le ressort duquel se trouve le défendeur, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs. En application de l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout Client ayant la qualité de consommateur au sens dudit code pourra néanmoins saisir gratuitement, à défaut d'accord amiable, le médiateur de la consommation, dont relève notre société, à savoir l'Association des Médiateurs Européens, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à notre société. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : (i) soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) (ii) soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. La loi française est seule applicable. Les présentes CGV sont également accessibles à partir du lien de connexion suivant : <https://www.colas.com/fr/liens-utilites>







## Annexe de la situation 6 n° 14000RI26003457

**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1**Nos réfs :** AF 28618913 / OP 38909 / DOC F202602-684694**Date :** 17/02/2026**Maître d'ouvrage**

AMENAGIR

77 AVENUE DU GENERAL LECLERC

33000 BORDEAUX

**Maître d'oeuvre**

N°	DÉSIGNATION	U.	DONNÉES DU MARCHÉ			SITUATIONS PRÉCÉDENTES			SITUATION EN COURS			SITUATIONS CUMULÉES		
			QTE	P. U.	Montant	QTE	MONTANT	%	QTE	MONTANT	%	QTE	MONTANT	%
5.1	Canalisation PVC CR16 Ø160, comprenant : - Terrassement en tranchée, y compris blindage des parois à partir de 1.30m de profondeur, réemploi des terres et évacuation des eaux de toute nature et de toute provenance, par tous moyens appropriés. - Fourniture et mise en place sur lit de sable de 0.10 m d'épaisseur minimum des canalisations. - Remblaiement en sable jusqu'à 0.10 m au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation, le surplus en matériaux sains provenant des terrassements par couche de 0.50 m, soigneusement compactée.	ML	108,000	55,00	5 940,00	108,000	5 940,00	100,0%				108,000	5 940,00	100,0%
5.2	Branchement sur réseau existant par culotte	U	4,000	37,80	151,20	4,000	151,20	100,0%				4,000	151,20	100,0%
	<b>Total chapitre : Réseau</b>				<b>6 091,20</b>		<b>6 091,20</b>						<b>6 091,20</b>	
1.5.2	Ouvrages													
5.3	Regard de visite Ø800 étanche avec fonte 400 KN vérrouillable, comprenant cunette, rehausse, dalle, tampon fonte	U	2,000	675,00	1 350,00	2,000	1 350,00	100,0%				2,000	1 350,00	100,0%
5.4	Regard de branchement PVC Ø315 avec fonte étanche	U	5,000	245,00	1 225,00	5,000	1 225,00	100,0%				5,000	1 225,00	100,0%
	<b>Total chapitre : Ouvrages</b>				<b>2 575,00</b>		<b>2 575,00</b>						<b>2 575,00</b>	
1.5.3	Raccordement et essais													
5.5	Raccordement sur attente concessionnaire en limite de propriété	F	1,000	195,00	195,00	1,000	195,00	100,0%				1,000	195,00	100,0%
5.6	Hydrocurage du réseau	F	2,000	260,00	520,00	2,000	520,00	100,0%				2,000	520,00	100,0%
5.7	Inspection vidéo	F	2,000	675,00	1 350,00	2,000	1 350,00	100,0%				2,000	1 350,00	100,0%
	<b>Total chapitre : Raccordement et essais</b>				<b>2 065,00</b>		<b>2 065,00</b>						<b>2 065,00</b>	
	<b>Total chapitre : ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX VANNES</b>				<b>10 731,20</b>		<b>10 731,20</b>						<b>10 731,20</b>	
6	VOIRIE													
1.6.1	Voirie en enrobé hors massif de stockage													
6.1	Réglage et compactage du fond de forme	M2	315,000	0,85	267,75	315,000	267,75	100,0%				315,000	267,75	100,0%
6.2	Géotextile anticontaminant 150gr/m² non tissé	M2	315,000	0,95	299,25	315,000	299,25	100,0%				315,000	299,25	100,0%
6.3	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,35m après compactage	M2	315,000	17,20	5 418,00	315,000	5 418,00	100,0%				315,000	5 418,00	100,0%
6.4	Mise en place de GNT 0/31,5 de protection sur une épaisseur 0,10m après compactage en phase 1	M2	315,000	9,70	3 055,50	315,000	3 055,50	100,0%				315,000	3 055,50	100,0%
6.5	Reprofilage de la structure Voirie en Phase 2, avec mise en remblai de la GNT supplémentaire en structure pour cheminement piéton	M2	315,000	5,15	1 622,25	315,000	1 622,25	100,0%				315,000	1 622,25	100,0%
6.6	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	315,000	20,50	6 457,50				315,000	6 457,50	100,0%	315,000	6 457,50	100,0%
	<b>Total chapitre : Voirie en enrobé hors massif de stockage</b>				<b>17 120,25</b>		<b>10 662,75</b>			<b>6 457,50</b>			<b>17 120,25</b>	
1.6.2	Voirie en enrobé sur massif de stockage													
6.7	Réglage et compactage du fond de forme	M2	216,000	0,85	183,60	216,000	183,60	100,0%				216,000	183,60	100,0%
6.8	Chaussette en géotextile anticontaminant 150gr/m² non tissé	M2	432,000	0,95	410,40	432,000	410,40	100,0%				432,000	410,40	100,0%
6.9	Mise en place de diorite 40/70 indice de vides 30% sur une épaisseur de 0,50m après compactage	M2	216,000	26,90	5 810,40	216,000	5 810,40	100,0%				216,000	5 810,40	100,0%
6.10	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur minimum de 0,10m après compactage	M2	216,000	10,00	2 160,00	216,000	2 160,00	100,0%				216,000	2 160,00	100,0%
6.11	Mise en place de GNT 0/31,5 de protection sur une épaisseur 0,10m après compactage en phase 1	M2	216,000	10,00	2 160,00	216,000	2 160,00	100,0%				216,000	2 160,00	100,0%



## Annexe de la situation 6 n° 14000RI26003457

**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1**Nos réfs :** AF 28618913 / OP 38909 / DOC F202602-684694**Date :** 17/02/2026

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Maître d'oeuvre</b>
AMENAGIR 77 AVENUE DU GENERAL LECLERC 33000 BORDEAUX	

N°	DÉSIGNATION	U.	DONNÉES DU MARCHÉ			SITUATIONS PRÉCÉDENTES			SITUATION EN COURS			SITUATIONS CUMULÉES		
			QTE	P. U.	Montant	QTE	MONTANT	%	QTE	MONTANT	%	QTE	MONTANT	%
6.12	Reprofilage de la structure Voirie en Phase 2, avec mise en remblai de la GNT supplémentaire en structure pour cheminement piéton	M2	216,000	5,15	1 112,40	216,000	1 112,40	100,0%				216,000	1 112,40	100,0%
6.13	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	216,000	21,00	4 536,00				216,000	4 536,00	100,0%	216,000	4 536,00	100,0%
	<b>Total chapitre : Voirie en enrobé sur massif de stockage</b>				<b>16 372,80</b>		<b>11 836,80</b>			<b>4 536,00</b>			<b>16 372,80</b>	
1.6.3	Accès dans l'emprise du lotissement													
6.14	Réglage et compactage du fond de forme	M2	12,000	0,85	10,20	12,000	10,20	100,0%				12,000	10,20	100,0%
6.15	Géotextile anticontaminant 150gr/m² non tissé	M2	12,000	0,95	11,40	12,000	11,40	100,0%				12,000	11,40	100,0%
6.16	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,30m après compactage	M2	12,000	15,30	183,60	12,000	183,60	100,0%				12,000	183,60	100,0%
6.17	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	12,000	21,00	252,00				12,000	252,00	100,0%	12,000	252,00	100,0%
	<b>Total chapitre : Accès dans l'emprise du lotissement</b>				<b>457,20</b>		<b>205,20</b>			<b>252,00</b>			<b>457,20</b>	
1.6.4	Accès sur domaine public													
6.18	Réglage et compactage du fond de forme	M2	37,000	0,85	31,45	37,000	31,45	100,0%				37,000	31,45	100,0%
6.19	Géotextile anticontaminant 150gr/m² non tissé	M2	37,000	0,95	35,15	37,000	35,15	100,0%				37,000	35,15	100,0%
6.20	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,30m après compactage	M2	37,000	15,30	566,10	37,000	566,10	100,0%				37,000	566,10	100,0%
6.21	Mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0,05m après compactage	M2	37,000	21,00	777,00				37,000	777,00	100,0%	37,000	777,00	100,0%
	<b>Total chapitre : Accès sur domaine public</b>				<b>1 409,70</b>		<b>632,70</b>			<b>777,00</b>			<b>1 409,70</b>	
1.6.5	Cheminement piéton et Aire OM/CS en béton balayé													
6.22	Réglage et compactage du fond de forme	M2	90,000	0,85	76,50	90,000	76,50	100,0%				90,000	76,50	100,0%
6.23	Géotextile anticontaminant 150gr/m² non tissé	M2	90,000	0,95	85,50	90,000	85,50	100,0%				90,000	85,50	100,0%
6.24	Mise en place de GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15m après compactage	M2	90,000	15,30	1 377,00	90,000	1 377,00	100,0%				90,000	1 377,00	100,0%
6.25	Mise en place de béton balayé gris fibré sur une épaisseur de 0,15m, bords coffrés	M2	90,000	49,50	4 455,00	90,000	4 455,00	100,0%				90,000	4 455,00	100,0%
	<b>Total chapitre : Cheminement piéton et Aire OM/CS en béton balayé</b>				<b>5 994,00</b>		<b>5 994,00</b>						<b>5 994,00</b>	
1.6.6	Bordures - Caniveaux													
6.26	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de bordures T2 vue de 14cm , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur de la bordure et les 2/3 de sa hauteur. Jointolement soigné.	ML	76,000	27,00	2 052,00	76,000	2 052,00	100,0%				76,000	2 052,00	100,0%
6.27	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de bordures T2 vue de 2cm , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur de la bordure et les 2/3 de sa hauteur. Jointolement soigné.	ML	26,000	27,00	702,00	26,000	702,00	100,0%				26,000	702,00	100,0%
6.28	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de bordures P3 vue arasée , y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur de la bordure et les 2/3 de sa hauteur. Jointolement soigné.	ML	26,000	27,00	702,00	26,000	702,00	100,0%				26,000	702,00	100,0%



Annexe de la situation 6 n° 14000RI26003457

**Objet :** PARENTIS - LOTISSEMENT LE CLOS DES PALOMBES - LOT 1**Nos réfs :** AF 28618913 / OP 38909 / DOC F202602-684694**Date :** 17/02/2026

Maître d'ouvrage

AMENAGIR

77 AVENUE DU GENERAL LECLERC

33000 BORDEAUX

Maître d'oeuvre

N°	DÉSIGNATION	U.	DONNÉES DU MARCHÉ			SITUATIONS PRÉCÉDENTES			SITUATION EN COURS			SITUATIONS CUMULÉES		
			QTE	P.U.	Montant	QTE	MONTANT	%	QTE	MONTANT	%	QTE	MONTANT	%
6.29	Fourniture et mise en place sur lit de béton frais dosé à 250kg de 0.15 m d'épaisseur minimum, de caniveau CS2, y compris calage en béton frais dosé à 250 kg, sur toute la longueur du caniveau. Jointoiment soigné. <i>Total chapitre : Bordures - Caniveaux</i>	ML	66,000	19,50	1 287,00	66,000	1 287,00	100,0%				66,000	1 287,00	100,0%
1.6.7	Mise à la côte d'ouvrages													
6.30	Mise à la côte des ouvrages (regards assainissement, bouche à clefs...) visibles ou non visibles sur l'emprise du projet et sur les zones de raccordement à la voie existante <i>Total chapitre : Mise à la côte d'ouvrages</i>	F	1,000	630,00	630,00	1,000	630,00	100,0%				1,000	630,00	100,0%
1.6.8	Nettoyage													
6.31	Nettoyage générale des zones de travaux y/c compris lavage des enrobés et bétons <i>Total chapitre : Nettoyage</i> <i>Total chapitre : VOIRIE</i>	F	1,000	575,00	575,00	1,000	575,00	100,0%				1,000	575,00	100,0%
7	ESPACES VERTS - CLOTURE													
1.7.1	Espace Verts													
7.1	Apport de terre végétale sur une épaisseur de 10cm et mise en œuvre soignée sur les espaces verts communs	M3	7,000	37,80	264,60	7,000	264,60	100,0%				7,000	264,60	100,0%
7.2	Enagzonnement des espaces verts communs <i>Total chapitre : Espace Verts</i>	M2	67,000	4,30	288,10	67,000	288,10	100,0%				67,000	288,10	100,0%
1.7.2	Clôture													
7.3	Fourniture et pose de clôture soubassement béton 0,25m + panneau rigide RAL7016 HT totale : 1,80m y/c fondation béton et toutes sujétions <i>Total chapitre : Clôture</i> <i>Total chapitre : ESPACES VERTS - CLOTURE</i>	ML	137,000	77,00	10 549,00	137,000	10 549,00	100,0%				137,000	10 549,00	100,0%
8	SIGNALISATION													
1.8.1	Signalisation horizontale													
8.1	Bande STOP <i>Total chapitre : Signalisation horizontale</i>	U	1,000	86,40	86,40				1,000	86,40	100,0%	1,000	86,40	100,0%
1.8.2	Signalisation verticale													
8.2	Panneau AB4 <i>Total chapitre : Signalisation verticale</i> <i>Total chapitre : SIGNALISATION</i> <i>Total chapitre : DPGF</i>	U	1,000	248,40	248,40				1,000	248,40	100,0%	1,000	248,40	100,0%
DEDUCT ION	Remise sur offre 1129.8		1,000	-1 129,80	-1 129,80	1,000	-1 129,80	100,0%				1,000	-1 129,80	100,0%
<b>Montant total H.T. net (EUR)</b>			<b>92 200,00 €</b>			<b>79 842,70 €</b>			<b>12 357,30 €</b>			<b>92 200,00 €</b>		
TVA 20%			18 440,00 €			15 968,54 €			2 471,46 €			18 440,00 €		
<b>Montant total T.T.C. (EUR)</b>			<b>110 640,00 €</b>			<b>95 811,24 €</b>			<b>14 828,76 €</b>			<b>110 640,00 €</b>		